

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	De “si la place le permet” à des places réservées vélo dans les TL
Initiante:	Manon Zecca

Résumé

L'embarquement de vélos dans les transports publics est une vraie solution de mobilité car elle permet de faciliter les trajets à vélo, solution en accord avec l'urgence de la crise climatique, tout en représentant un coup de pouce en cas de pluie, de canicule ou de forte pente à remonter. Améliorer l'infrastructure et la signalétique -en particulier du métro- et réduire le prix permettrait de soutenir le report modal du transport individuel motorisé à la mobilité douce et d'assurer une bonne cohabitation entre usagers·ères.

À l'heure de l'accélération de la catastrophe climatique et de ses conséquences désastreuses, un report massif de la mobilité individuelle motorisée vers des solutions de mobilité douce est salutaire.

Dans le sens d'une stratégie à l'échelle communale, ce postulat traite particulièrement de la possibilité de combiner plusieurs formes de mobilités. Cette multimodalité douce et active est omniprésente dans les déplacements quotidiens, mais elle est aussi le parent pauvre de la politique de mobilité actuelle. Ce postulat traite spécifiquement de la combinaison d'un déplacement à vélo et en transports publics. Dans une ville qui peut inclure des déplacements au dénivelé positif de +300m, un embarquement facilité de son vélo dans les transports publics est une très bonne piste afin d'encourager le recours au vélo mécanique. Malheureusement, ce combinage est très compliqué actuellement.

Dans sa réponse à la question écrite posée par Mathieu Carrel en 2022 au sujet de l'embarquement des vélos via un système installé à l'extérieur du véhicule, la Municipalité indique : “les tl souhaitent poursuivre la politique actuelle, qui consiste à embarquer son vélo à l'intérieur du véhicule, lorsque la place le permet. A ce titre, des aménagements sont à l'étude pour améliorer la cohabitation entre vélos et clientes et clients dans le m2, tandis qu'une étude complémentaire est en cours pour le futur aménagement intérieur du tram et du m3.” Où en sont ces études ? Un meilleur aménagement du M2 est-il prévu ? Qu'en est-il du tram, des places vélo sont-elles disponibles ?

Avec une fréquentation de 36 millions de personnes annuellement, le M2 est particulièrement plébiscité par les parents et leurs enfants, les stations sont munies d'ascenseurs et toute la ligne permet d'accéder à des endroits stratégiques pour ce public. Mais à l'heure actuelle les usagers·ères qui voudraient embarquer leur vélo dans le M2 sont soumis·es à de multiples inconnues qui peuvent contrarier cette solution de mobilité pourtant écologique.

Le slogan “si la place le permet” perturbe grandement la cohabitation car la seule place destinée aux vélos, tout à l'arrière des rames, dans le sens de la montée, est presque toujours occupée par d'autres usagers·ères, quand bien même d'autres places sont libres.

L'embarquement en soi n'est pas aisé, l'espace entre les portes et la barre centrale complique le passage et si l'espace dédié en priorité aux vélos est occupé, la manœuvre se complique. Cela engendre beaucoup de stress et rend pratiquement impossible l'entrée avec un vélo et un enfant par exemple.

Le présent postulat vise à encourager la Municipalité à reprendre cette thématique avec la direction des TL afin qu'une meilleure cohabitation, mais surtout une vraie possibilité d'embarquer son vélo dans le M2 soit créée. En premier lieu, la signalétique devrait être modifiée afin de passer de "si la place le permet" à "places réservées vélo". Créer de nouvelles places vélos serait également très facile en dédiant l'espace à l'avant du métro aux cycles ; cette partie est aménagée de façon identique qu'à l'arrière. Dans un second lieu, l'amélioration de l'aménagement intérieur est à étudier. En guise d'exemple, dans les nouveaux trains des CFF, les quatre places vélos, présentes dans chaque voiture, sont indiquées "places réservées vélo" et disposent de crochets à roue. Valises et autres bagages ont leur propre zone de rangement.

Un autre volet décisif est de réduire le prix. En effet, embarquer un vélo double le prix du trajet sur le réseau TL. Il est urgent que ces trajets deviennent gratuits ou au minimum de réduire significativement ce prix par la mise en place de cartes journalières à 2.- ou d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel à moindre coût, par exemple. De bons exemples telle à Berlin où S-bahn, et U-bahn sont tous gratuits et pensés pour accueillir des vélos inspirent une mise en place efficaces et respectueuse de tous.

Ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place rapidement des solutions concertées avec les TL afin de rendre les trajets à vélo à Lausanne plus faciles et, ainsi, contribuer à l'objectif du plan climat concernant un urgent report modal pour les trajets en ville.

Lausanne, le 22 septembre 2026

Manon Zecca

Franziska Meinherz

Johann Dupuis

Romane Benvenuti